



Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2020



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 17 novembre 2020 à 17 h 02 soit immédiatement après la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge fixée à 17 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants, Mme Karine Bélisle, Mme Carole Panneton, Mme Andrée Rancourt, M. Denis Brabant, M. Robert Lambertz et M. Alain Otto,.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Denis Charette.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont également présentes.

OUVERTURE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17 h 02. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Charette, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

308/17-11-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Aucun

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

- 4.1 Aucun

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- 5.1 Adoption du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Rivière-Rouge pour les années 2021, 2022 et 2023

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Aucun

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Aucun



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2020

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun

10. DIVERS

10.1 Aucun

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

309/17-11-2020

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE POUR LES ANNÉES 2021, 2022 ET 2023

CONSIDÉRANT la présentation, au cours de la présente séance, du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Rivière-Rouge pour les années financières 2021, 2022 et 2023 par la directrice des finances, Mme Martine Vézina;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le programme triennal d'immobilisations de la Ville de Rivière-Rouge pour les années financières 2021, 2022 et 2023, le tout tel que requis par l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*.

Qu'un sommaire du programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 (soit la répartition des dépenses par département) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, soit dans l'édition locale du journal L'info du Nord Vallée de la Rouge, et qu'il soit publié sur le site Web de la Ville conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur la cité et villes*.

Que le document relié au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Rivière-Rouge pour les années 2021, 2022 et 2023 fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent au cours de la présente séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 17 h 04.

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2020

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire